

PROJET DOPO DI NOI (APRÈS NOUS)

Objectif de la mesure

Atteindre une autonomie maximale pour les personnes en situation de grave handicap et sans soutien familial pour favoriser une meilleure gestion de la vie quotidienne et, si possible, faciliter la sortie de la famille d'origine.

Construire des parcours d'accompagnement vers la désinstitutionnalisation.

Favoriser la fréquence des services semi-résidentiels/diurnes à caractère socio-sanitaire et social.

Soutenir la personne handicapée et sa famille en cas d'urgence liée à des facteurs imprévus liés à l'aidant.

Bénéficiaires

Personnes en situation de grave handicap, reconnues comme gravement handicapées conformément à la loi 104/1992, sans soutien familial, âgées de 18 à 64 ans et résidant en Lombardie.

Type et caractéristiques de la mesure

La mesure finance:

- 1) des parcours pour encourager la sortie du noyau familial d'origine, ou de désinstitutionnalisation, en cherchant des solutions et des conditions de logement aussi proches que possible de l'environnement familial (ex : groupes d'appartement ou de logements sociaux);
- 2) des programmes de développement des compétences pour gérer la vie autonome et atteindre une autonomie maximale;
- 3) des interventions à domicile, visant à contribuer aux dépenses d'un assistant personnel et éducatif;
- 4) des interventions de séjour temporaire dans une solution d'hébergement extra-familial en situation d'urgence (ex : hospitalisation ou décès de l'aidant familial);
- 5) des interventions pour la réalisation de solutions de logement innovantes à travers le paiement des frais d'achat, de location, de rénovation et d'installation de systèmes et équipements nécessaires au fonctionnement du logement, soutenant également des formes d'entraide entre personnes handicapées.

Modalité d'accès

Les personnes en situation de grave handicap accèdent à la mesure Dopo di Noi (Après nous) uniquement après l'évaluation multidimensionnelle des compétences des services spécialisés et après vérification des exigences de compétence des services sociaux communaux.

Par la suite, un plan individuel est élaboré pour l'émancipation de la personne adulte handicapée de sa famille d'origine ou des conditions de vie en services résidentiels.

Informations et contacts

Plus d'informations sur la mesure en consultant le site Internet de la Région de Lombardie www.regione.lombardia.it ou en contactant votre commune de résidence.